

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 14 mars 2023, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseillère, district électoral nº 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral nº 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral nº 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: Me Isabelle François, directrice générale et greffière et Me Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Résolution 2023-03-067

Procès-verbal du 14 février 2023 / Adoption

Une copie du procès-verbal de la séance du 14 février 2023 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le procès-verbal de la séance du 14 février 2023 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-068

Comptes payés, payables et recevables / Approbation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques nos S10 771	
S10 815 à S10 820	
60 345 à 60 378	
60 450 à 60 496	482 951,18 \$
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n° S10 824 à S10 855	
60 508 à 60 566	192 703,75 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Comptes nos 3FD000001 à 3FD000014	13 105,29 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions



Résolution 2023-03-069

Audit de performance – Rapport d'audit portant sur la gestion des demandes et des rétroactions / Dépôt

En vertu de l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, le rapport d'audit de performance portant sur la gestion des demandes et des rétroactions est déposé. Ce rapport a été réalisé par la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec.

Résolution 2023-03-070

Dépôt de documents

En vertu du règlement n° 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et amendements, Me Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé les propositions suivantes :

 Acquisition d'équipement supplémentaire et article de l'option 1 pour le camion autopompe-citerne en production du service de Protection et de Secours civil auprès de 1200 degrés Techno Feu inc. de Saint-Françoisdu-Lac, pour le prix de 9 163,40 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans les factures nos FC10015556 et FC10015561 datées du 10 décembre 2022.

Résolution 2023-03-071

Poste de technicienne comptable/ Embauche

Considérant que la Ville a procédé à l'affichage d'une offre d'emploi pour combler le poste de technicien.ne comptable;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder à l'embauche de M^{me} Mélanie Dion au poste de technicienne comptable, laquelle entrera en fonction le 20 mars 2023.

La rémunération associée à ce poste col blanc est établie selon la grille salariale en vigueur.

L'embauche comprend une période de probation de 6 mois débutant le 20 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-072

Responsable du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations au rapport d'audit de performance portant sur la gestion des demandes et des rétroactions / Désignation

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de désigner la directrice générale et greffière de la Ville de Saint-Césaire, Isabelle François, responsable pour la mise en œuvre des recommandations au rapport d'audit de performance portant sur la gestion des demandes et des rétroactions réalisé par la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale et publié en février 2023.



Résolution 2023-03-073

Élaboration et réalisation d'un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations au rapport d'audit portant sur la gestion des demandes et des rétroactions / Demande d'accompagnement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Considérant qu'un plan d'action permet d'entreprendre de façon structurée la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport d'audit portant sur la gestion des demandes et des rétroactions, lequel a été publié par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec en février 2023;

Considérant que la Ville peut demander que le responsable du plan d'action qu'elle a désigné soit accompagné par la direction régionale Montérégie (région 16) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'élaboration et la réalisation de ce plan d'action:

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de demander à la direction régionale Montérégie (région 16) du MAMH, d'accompagner le responsable du plan d'action désigné par la Ville de Saint-Césaire pour l'élaboration et la réalisation du plan d'action.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-074

Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville – Révisions regroupées 5, 6, 7 et 8 de l'année 2022 pour Saint-Césaire / Approbation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'approuver les révisions regroupées 5, 6, 7 et 8 de l'année 2022 de l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville pour l'ensemble immobilier de Saint-Césaire (n° 1110) d'une somme de 118 480.00. \$ assumée à 90 % par la Société d'Habitation du Québec et à 10 % par la Ville de Saint-Césaire, soit une somme de 11 848 \$, le tout en référence au document daté du 5 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-075

Règlement n° 135-06 modifiant le règlement n° 135 concernant les animaux et amendements / Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement nº 135-06 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;



Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement n° 135-06 sont dûment accomplies;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le règlement intitulé « règlement n° 135-06 modifiant le règlement n° 135 concernant les animaux et amendements » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Résolution 2023-03-076

Poste de lieutenant pompier permanent à temps partiel / Nomination

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire (SPSC) concernant la nomination au poste de lieutenant pompier permanent à temps partiel;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de nommer M. Sonny Béliveau au poste de lieutenant pompier permanent à temps partiel, en date de ce 14 mars 2023 avec les ajustements salariaux en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-077

Poste de pompier permanent à temps partiel / Nomination

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire (SPSC) concernant la nomination au poste de pompier permanent à temps partiel;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de nommer M. Éthan La Penna, au poste de pompier permanent à temps partiel niveau 2, en date de ce 14 mars 2023 avec les ajustements salariaux en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-078

Poste de pompier à temps partiel / Fin d'emploi

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal prend acte de la fin d'emploi au poste de pompier à temps partiel du service des Protection et de Secours civil, de M. Pascal Chagnon, laquelle est effective le 27 février 2023.



Résolution 2023-03-079

Ajout de signalisation – Installation d'une interdiction de stationnement entre les nos civiques 1920 et 1940 sur l'avenue Saint-Paul / Autorisation

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser l'installation d'une interdiction de stationnement entre les nos civiques 1920 et 1940 sur l'avenue Saint-Paul.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-080

Treuil de travail et de sauvetage / Acquisition

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de procéder à l'acquisition d'un treuil de travail et de sauvetage pour le service de Protection et de Sécurité civil auprès de Sécurité Landry inc. de Laval, pour le prix de 4 099,60 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans le devis nº 14882 daté du 3 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-081

Évaluation de la flotte de véhicules du service de Protection et de Secours civil / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un mandat pour l'évaluation de la flotte de véhicules du service de Protection et de Secours civil, soit 5 véhicules d'intervention d'urgence, à la firme Alain Côté Consultant inc. de Magog, pour le prix forfaitaire de 2 875 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la proposition datée du 3 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-082

Ordinateur portable pour la Cour municipale (remplacement) / Acquisition

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de procéder à l'acquisition d'un ordinateur portable pour remplacer l'actuel utilisé par la Cour municipale de Saint-Césaire, auprès de Logimax Service informatique de Saint-Césaire, pour le prix de 1 645,40 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la proposition datée du 14 mars 2023.



Résolution 2023-03-083

Puits nº 1 – Interrupteur de transfert / Acquisition

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder à l'acquisition d'un interrupteur de transfert et à son installation au puits n° 1 par Vitech Électrique de Saint-Césaire, pour le prix de 7 750 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans sa proposition budgétaire n° 202100ID-B datée du 4 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-084

Stations de pompage – Clapets, manchon et potence de sécurité (remplacement) / Acquisition

Il est proposé par

Et résolu de procéder aux travaux de remplacement des clapets aux stations de pompage Girard et Haut-de-la-Rivière Sud (6 800 \$ x 2) et aux travaux de remplacement du manchon et de la potence de sécurité à la station de pompage Côté (14 120 \$), le tout par GBI Mécanique de Granby, pour le prix de 27 720 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 1244 Rev. 07-02-2023 datée du 7 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-085

Poste de journalier classe 1 / Fin d'emploi

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que le Conseil municipal prend acte de la fin d'emploi de M. Yann Jetté, au poste de journalier classe 1 du service des Travaux publics, laquelle est effective depuis le 16 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-086

Poste de journalier classe 2 / Entérinement de l'embauche

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'entériner l'embauche, au poste de journalier classe 2 pour le service des Travaux publics, de M^{me} Amélie Bolduc, laquelle est entrée en poste le 1^{er} mars 2023;

La rémunération associée à ce poste col bleu est établie selon la grille salariale en vigueur.

L'embauche comprend une période de probation de 6 mois débutant le 1^{er} mars 2023.



Résolution 2023-03-087

Poste de journalier classe 2 – Désignation d'emploi / Modification

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de modifier la désignation d'emploi de l'employé n° RH-0004-0470, de journalier classe 1 à journalier classe 2 et, rétroactivement au 1^{er} mars 2023, d'ajuster la rémunération associée à ce poste col bleu, selon la grille salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-088

Permission de voirie du ministère des Transports / Autorisation de signature

Considérant les demandes de permission de voirie à être faites auprès des divers services d'utilité publique durant l'année 2023;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que l'un ou l'autre des employés suivants, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, les demandes de permission de voirie aux divers services d'utilité publique présents sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire durant l'année 2023, incluant le ministère des Transports du Québec (MTQ) à l'égard des routes et chemins sous la responsabilité du MTQ :

- M^{me} Dominique Arpin, directrice du service des Travaux publics;
- M^{me} Monique Ostiguy, adjointe au service des Travaux publics;
- Me Isabelle François, directrice générale et greffière;
- M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-089

Travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord / Libération partielle d'une retenue contractuelle reliée à la réception provisoire partielle des ouvrages - Décompte progressif n° 6

Considérant la recommandation datée du 20 février 2023 de la firme d'ingénieurs, Tetra Tech QI, concernant le décompte progressif n° 6 incluant la réception provisoire partielle des ouvrages au contrat AO / V202204.08 - Travaux de réfection du rang du Bas-de-la- Rivière Nord;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 6 au contrat AO / V202204.08 - Travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord d'une somme de 216 494,48 \$ incluant la libération d'une portion de la retenue contractuelle (5%) reliée à la réception provisoire partielle des ouvrages prononcée le 17 février 2023 et les taxes, auprès de l'adjudicataire, Eurovia Québec Construction inc. de Bromont, le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.



La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des quittances applicables des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leurs contrats et la déclaration statutaire de l'adjudicataire.

Et résolu également d'autoriser Me Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière ou en son absence, Mme Micheline Quilès, à titre de trésorière et directrice générale adjointe, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-090

Travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord - Bureau de surveillance des travaux / Avenant d'ingénierie

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'autoriser l'avenant d'ingénierie d'une somme estimée à 13 350 \$ dans le cadre des travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord pour le bureau de surveillance des travaux par la firme d'ingénieurs Tetra Tech QI inc. de Granby (Réf. : résolution n° 2022-05-236), tel qu'il appert à l'avenant d'ingénierie daté du 1^{er} février 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-091

Travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord - Surveillance de chantier des travaux / Avenant

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser l'avenant d'une somme de 12 776,77 \$ plus les taxes dans le cadre des travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord pour le bureau de surveillance de chantier des travaux par la firme LD Services et Consultants de Sorel-Tracy (Réf. : résolution n° 2022-05-237), tel qu'il appert à l'avenant facturé sous le n° 0142 et daté du 3 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-092

Travaux de réaménagement de la rue de Versailles (segment entre les avenues Denicourt et de l'Union) – Services en architecture de paysage / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un mandat pour les services en architecture de paysage dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue de Versailles (segment entre les avenues Denicourt et de l'Union) à la firme BC2 de Montréal, d'une enveloppe budgétaire de 27 360 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels n° 1762301 datée du 17 février 2023.



Résolution 2023-03-093

Parc de la rue Neveu - Travaux d'émondage et d'élagage d'arbres / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un contrat pour des travaux d'émondage et d'élagage d'arbres au parc de la rue Neveu à l'entreprise Arboxygène de Shefford, pour le prix de 8 700 \$ plus les taxes, tel qu'il appert au devis n° 532 daté du 14 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-094

Projet de restauration de milieux humides – Avis technique préliminaire, une étude hydromorphologique et la production des plans et devis / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer un mandat pour la production d'un avis technique préliminaire, d'une étude hydromorphologique et la production de plans et devis dans le cadre du projet de restauration de milieux humides du territoire de la Ville, à Groupe Synergis de Sherbrooke, pour une enveloppe budgétaire de 19 500 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la proposition de l'étape 1 du projet, dossier n° 22-0705 daté du 18 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-095

PIIA-01-2023 soumis par M^{me} Nathalie Gravel, mandataire pour 9216-6222 Québec inc., la propriétaire du 1224, avenue Saint-Paul, lot n° 1 592 490 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant le remplacement des panneaux graphiques à même le boitier lumineux d'enseigne intégrée (apposée à plat sur l'immeuble); sur le lot n° 1 592 490 du cadastre du Québec en zone n° 211-P, situé au 1224, avenue Saint-Paul, demande soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M^{me} Nathalie Gravel, mandataire pour la propriétaire 9216-6222 Québec inc.;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-01-2023 présenté lors de leur réunion tenue le 27 février 2023, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau



Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que soumis, le PIIA-01-2023 concernant le remplacement des panneaux graphiques à même le boitier lumineux d'enseigne intégrée (apposée à plat sur l'immeuble); sur le lot n° 1 592 490 du cadastre du Québec en zone n° 211-P, situé au 1224, avenue Saint-Paul, demande soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M^{me} Nathalie Gravel, mandataire pour la propriétaire, 9216-6222 Québec inc.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-096

PIIA-02-2023 soumis par M. Steve Ricard, le propriétaire du 156, route 112, lot n° 1 593 112 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant le remplacement des panneaux graphiques à même la structure d'enseigne isolée existante (sur poteaux) et d'enseignes intégrées (apposées à plat sur l'immeuble); sur le lot n° 1 593 112 du cadastre du Québec en zone n° 201, situé au 156, route 112, demande soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Steve Ricard, le propriétaire;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-02-2023 présenté lors de leur réunion tenue le 27 février 2023, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que soumis, le PIIA-02-2023 concernant le remplacement des panneaux graphiques à même la structure d'enseigne isolée existante (sur poteaux) et d'enseignes intégrées (apposées à plat sur l'immeuble); sur le lot n° 1 593 112 du cadastre du Québec en zone n° 201, situé au 156, route 112, , demande soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par le propriétaire, M. Steve Ricard.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-097

Déclaration de compétence de la MRC de Rouville à l'égard du Règlement concernant la mise en œuvre provisoire de modifications apportées par le chapitre 7 des Lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations / Avis favorable de la Ville de Saint-Césaire

Considérant la résolution n° 23-02-024 par laquelle la MRC de Rouville déclare sa compétence à l'égard du Régime transitoire au règlement de la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des Lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux



Et résolu que la Ville de Saint-Césaire émet un avis favorable à l'effet qu'elle est d'accord sur la compétence de la MRC de Rouville telle que déclarée dans sa résolution n° 23-02-024.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-098

Camp de jour 2023 - Grille salariale / Approbation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'approuver la grille salariale pour le Camp de jour 2023, tel qu'il appert au document daté du 6 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-099

Camp de jour 2023 - Tarification / Approbation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'approuver la tarification pour les inscriptions au Camp de jour 2023, tel qu'il appert au document daté du 6 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-100

École PGO – Projet Je capture mon patrimoine / Entente

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de convenir d'une entente d'échange de services pour l'événement *Je capture mon patrimoine local édition 2023* selon les termes à définir avec l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy (PGO) de Saint-Césaire et dont l'objet est la réalisation de capsules vidéos pour les services municipaux de la Ville de Saint-Césaire par les services des élèves du programme de Langues et Multimédia de 2^e secondaire de PGO.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-03-101

FADOQ Richelieu-Yamaska – 46° Édition des jeux régionaux / Octroi d'une commandite

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'accorder une aide financière pour l'année 2023 dans le cadre de la 46e édition des Jeux de la FADOQ-RY - Région Richelieu-Yamaska d'une somme de 150 \$, le tout en référence à leur demande datée du 2 mars 2023.



Seance ordinaire du 14 mars 2023	
Affaires nouvelles	
Correspondances	
Période de questions	
Fin de la séance.	
Guy Benjamin Maire	M ^e Isabelle François Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2023-03-068, 2023-03-070, 2023-03-071, 2023-03-074, 2023-03-080, 2023-03-081, 2023-03-082, 2023-03-083, 2023-03-084, 2023-03-086, 2023-03-087, 2023-03-089, 2023-03-090, 2023-03-091, 2023-03-092, 2023-03-093, 2023-03-094, 2023-03-101.

Micheline Quilès Trésorière et directrice générale adjointe

Directrice générale et greffière